



www.angaev.fr



Juillet-Septembre 2023

N° 2023 – 04

Sommaire :

- *Les journées du patrimoine européen et les pointus du port de Nice.*
- *La mise en œuvre et les études relatives à la future Aire Maritime Protégée sur la baie des Anges*
- *La pollution atmosphérique en provenance des navires empoisonne la vie des riverains de la Métropole*
- *AtmoSud et le dépôt de capteurs d'air chez les résidents*
- *L'Union Européenne et la qualité de l'air, deux avancées décisives*

Les journées du patrimoine européen et les pointus du port de Nice.

Durant les journées du patrimoine européen des 16 et 17 septembre, nous saluons la belle initiative des propriétaires des pointus du port de Nice.

Les visiteurs étaient invités à mieux connaître ces anciens navires de pêcheurs locaux construits, il y a plusieurs décennies, très bien entretenus et toujours vaillants face aux éléments marins.

Photographie du Gary publiée avec l'aimable autorisation de son propriétaire.



La mise en œuvre et les études relatives à la future Aire Maritime Protégée sur la baie des Anges.

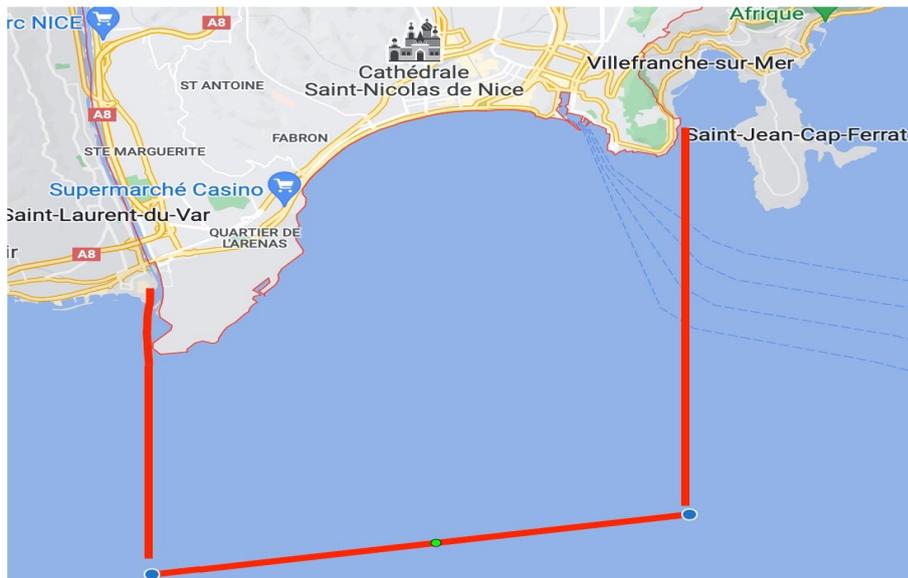
Le 12 septembre, Aurore Asso conseillère municipale et métropolitaine avait invité les responsables associatifs intéressés et impliqués à une première réunion de travail dans les locaux de la base nautique. De 15 à 18 heures, dans une ambiance très sympathique et constructive, nous avons pu échanger. Nous avons appris qu'un Conseil scientifique avait été créé à cette occasion. L'ANQAEV avait proposé, en réponse à un appel préfectoral, un projet de création d'une zone maritime protégée devant Nice.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr



www.anqaev.fr



Ce dossier argumenté avait été renvoyé par les services préfectoraux à ceux de la Métropole. Nous avons eu le plaisir de constater que l'aire prévue correspondrait à notre proposition d'avril 2022 dont nous reprenons, ci-après une partie de la présentation et de la carte que nous avons jointes. .

« Selon notre association, l'ANQAEV,

cette aire maritime protégée doit comprendre à l'ouest l'estuaire du Var et s'étendre vers l'est jusqu'à l'entrée ouest de la baie de Villefranche restant ainsi sur le territoire maritime de la commune de Nice (peut être envisagée une extension à l'ensemble de la baie de Villefranche). Cette aire aurait une profondeur de 3 milles marins, soit environ 5 Km ($1,852 \times 3 = 5,556$ km.) Limites de l'aire maritime protégée le long des côtes de la commune de Nice portées jusqu'à 3 milles marins au large. »

Ce projet déposé par l'ANQAEV est accessible sur le lien :

<http://anqaev.fr/2023/09/28/aire-maritime-protgee-anqaev-avril-2022/>

Un point particulier devrait nous réjouir, il n'est plus question d'une zone maritime protégée qui peut être créée, mais aussi supprimée par un simple arrêté municipal, mais d'une **Aire Maritime Protégée** qui implique l'approbation par l'Etat et donc une pérennité certaine. Evidemment, cette Aire Maritime Protégée entre dans le cadre du futur sommet de l'Océan qui se tiendra à Nice, en vue de décisions internationales devant renforcer la protection de nos océans et de nos mers dont les habitats et la biodiversité sont menacés par la bétonisation des côtes, les pollutions de toutes sortes (plastiques-chimiques) et le réchauffement climatique.

La pollution atmosphérique en provenance des navires empoisonne la vie des riverains de la Métropole

De nombreux adhérents nous ont fait part de leur mécontentement face au retour de navires de croisière et de ferries. Ces personnes comprennent les nécessités économiques et celles liées au tourisme, mais le XXI^e siècle maintenant bien engagé, est-il admissible que ces navires polluent autant en dépit de tous les progrès techniques permettant d'améliorer très rapidement la situation ?

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr

----- SIRET : 829 521 806 00010 -----

contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Paquebot en mouillage dynamique dans la baie de Villefranche, photo Daniel Moatti, ANQAEV



Un Corsica Ferry au port de Nice, photo ANQAEV

Les responsables de l'ANQAEV ont discuté, le 19 septembre, avec M.Fabien Agostini, Responsable des Ports France chez Corsica Ferries. Nous avons évoqué les problèmes de pollutions atmosphériques, les deux photos ci-dessus ne laissent malheureusement aucun doute sur la réalité et la densité de cette pollution en provenance des navires. Nous avons exigé la révision totale du Pascal Lota dont les riverains du port de Nice, mais aussi ceux de Bastia et Toulon se plaignent tout particulièrement. Nous avons demandé un recadrage et un échelonnement des arrivées et départs pour éviter les embouteillages qui paralysent les abords du port lorsque deux ou trois ferries reçoivent ou déversent des centaines de voitures. Enfin, nous avons discuté de l'électrification des quais et de la transformation des navires de la Corsica. Nous allons nous adresser à la capitainerie du port (Etat) pour obtenir les cahiers de bord des navires permettant ainsi de vérifier que les navires de la Corsica ferries basculent bien au fioul marin le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre avant de rejoindre les eaux territoriales devant Nice.

L'idéal serait que la Corsica ferries modifie ses navires pour recevoir des générateurs et accus autorisant à ses navires à accumuler durant les trajets en haute mer de l'électricité qui serait restituée dans les eaux territoriales et dans les ports évitant ainsi les pollutions atmosphériques près des côtes et à quai. Nous avons rappelé que la société de ferries la Grimaldi avait fait cet effort technique et financier. De même La Méditerranéenne à Marseille a électrifié ses quais et investit dans des filtres à particules efficaces qui éliminent non seulement le soufre, mais 98% de toutes les émanations toxiques.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr

SIRET : 829 521 806 00010

contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



AtmoSud et le dépôt de capteurs d'air chez les résidents

Les responsables d'AtmoSud ont décidé avec l'appui financier de l'Union Européenne de déposer chez les résidents niçois volontaires des capteurs d'air pour analyser les pollutions. En effet, d'après leurs dernières enquêtes, les panaches des fumées de navires sont rabattus suivant la direction des vents vers les résidences qui sont plus ou moins à proximité. **Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de nous** via contact@anqaev.fr ou par téléphone au 06 20 21 76 58.

L'étude menée par les ingénieurs d'AtmoSud est très intéressante et sera très instructive car la mesure de la dégradation de la qualité de l'air empêchera d'en minimiser l'importance et les conséquences néfastes sur la santé.

L'Union Européenne et la qualité de l'air, deux avancées décisives

En premier lieu, Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus, le jeudi 23 mars, à un accord sur la réduction de l'empreinte carbone du transport maritime. C'est une bonne nouvelle car les navires devront supprimer 80% des émissions à effet de serre et utiliser l'électricité à quai. Seulement, ces obligations interviendront à partir de 2050, c'est bien tard, voire trop tard vu la rapidité du changement climatique.



Enfin, le Parlement européen, par un vote pour de 363 députés, 226 contre et 43 abstentions établit des valeurs limites et des objectifs plus stricts pour plusieurs polluants d'ici 2035, et notamment les particules (PM2,5, PM10), NO₂ (dioxyde d'azote), SO₂ (dioxyde de soufre) et O₃ (ozone). Les parlementaires imposent à la Commission Européenne la mise en oeuvre de nouvelles règles visant à garantir que la qualité de l'air dans l'UE n'est pas nocive pour la santé humaine, les écosystèmes naturels et la biodiversité, ainsi que l'alignement sur les recommandations les plus récentes de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2023 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2023.

Rappel : La cotisation reste inchangée depuis 2016, date de la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2023, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr